

P E M B R O K E

G E S T I O N P R I V É E D E P L A C E M E N T

Fonds d'obligations canadien Pembroke – Parts de catégorie A

(antérieurement, Le Fonds d'Obligations Canadien GBC - Parts de catégorie A)

APERÇU DU FONDS ~ Le 1 avril 2020

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts du Fonds d'obligations canadien Pembroke que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion privée de placement Pembroke ltée au 1-800-668-7383 ou inquiries@pml.ca, ou visitez www.pml.ca. Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU			
Code du fonds	GBC896	Gestionnaire du fonds	Gestion privée de placement Pembroke ltée
Date de création de la série	Le 11 décembre 1984	Gestionnaire de portefeuille	Canso Investment Counsel
Valeur totale au 29 février 2020	32 472 034 \$	Distributions	Trimestriellement : le dernier jour de mars, juin, septembre et décembre
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,32 %*	Placement minimal	100 000 \$ (dans les différents fonds de la famille; 10 000 \$ si souscrit par l'intermédiaire d'un courtier inscrit; tranche additionnelle 500 \$)

*Depuis le 1^{er} janvier 2018, aucuns frais de gestion ne sont imputés au fonds, ce qui réduit le RFG et les frais du fonds. Ces frais vous sont imputés directement. Se reporter à la rubrique « *Autres frais* » ci-après.

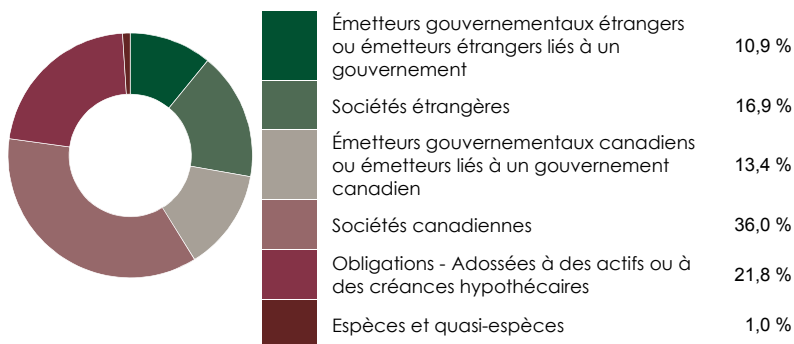
DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

Le Fonds d'obligations canadien Pembroke vise à offrir aux investisseurs un revenu élevé de même qu'une plus-value du capital, tout en préservant le capital, en effectuant principalement des placements dans des obligations, des débetures et d'autres titres d'emprunt dans des titres de gouvernements et de sociétés canadiens dont la note de crédit est d'au moins « A ». Bien que le fonds ait pour objectif d'investir principalement dans des titres canadiens, jusqu'à 49 % des investissements du fonds peuvent être réalisés dans des placements étrangers. L'analyse des placements du fonds respecte une approche consistant à le positionner avec prudence en tenant principalement compte de la durée moyenne à l'échéance et le choix des produits. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 29 février 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 29 février 2020)

	% de la valeur liquidative
407 International Inc 7.125% Jul 26, 2040	9,6 %
BMO CB FRN Feb 1, 2023	7,2 %
Apple Inc 2.513% Aug 19, 2024	6,4 %
Nederlandse Waterschapsbank 4.55% Mar 16, 2029	5,4 %
Royal Bank of Canada CB FRN Mar 23, 2020	4,7 %
ORNGE Issuer Trust 5.727% Jun 11, 2034	4,7 %
New Brunswick (F-M) Project Co 6.47% Nov 30, 2027	4,6 %
Lloyds Bank 2.53% Jul 11, 2023	4,4 %
Nav Canada 7.56% Mar 1, 2027 C	4,3 %
Walt Disney Co/The 2.758% Oct 7, 2024	3,9 %
Pourcentage total des dix principaux placements	55,2 %
Nombre total de placements	40

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 29 février 2020)



QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatiles varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatiles varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Gestion privée de placement Pembroke ltée estime que la volatilité de ce fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

AUCUNE GARANTIE

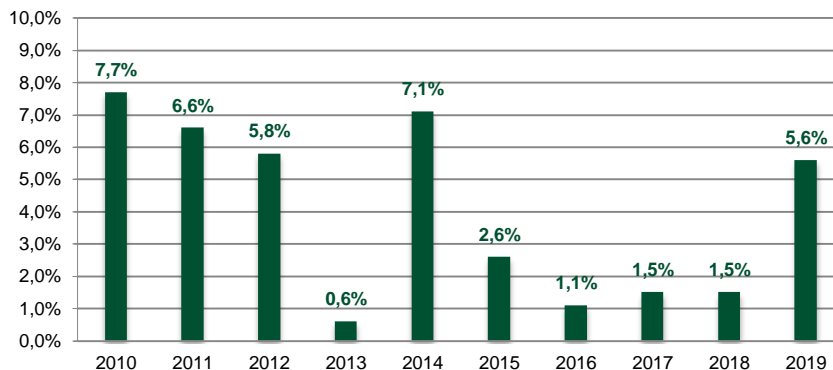
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS ?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de catégorie A du fonds au cours des dix dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

RENDEMENTS ANNUELS

Ce graphique indique le rendement des parts de catégorie A du fonds chacune des dix dernières années. Le fonds n'a pas perdu de sa valeur pendant ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie A du fonds sur trois mois au cours des dix dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000\$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	4,8 %	31 août 2009	vos placement augmenterait à 1 048 \$
Pire rendement	-2,4 %	31 juillet 2013	vos placement chuterait à 977 \$

RENDEMENT MOYEN

Au cours des dix dernières années, les parts de catégorie A du fonds ont généré un rendement annuel composé de 3,96 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 475 \$.

À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ ?

Aux investisseurs qui recherchent un placement à court à moyen terme, qui désirent investir dans différents produits de titres à revenu fixe et qui recherchent une source de revenu régulier sur leur investissement.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération comment celui-ci s'agencera avec vos autres investissements et votre tolérance au risque.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a aucuns frais d'acquisition pour ce fonds, à l'exception des frais qui pourraient être exigés par les courtiers inscrits, par leurs propres services administratifs, correspondants à au plus 3 % du prix de souscription des titres au moment du placement lors d'une acquisition par l'entremise de courtiers inscrits.

2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2019, les frais du fonds s'élevaient à **0,32 %** de sa valeur, ce qui correspond à **3,20 \$** sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du fonds)
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du fonds. Gestion privée de placement Pembroke Itée a renoncé à certaines charges d'exploitation du fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.	0,32 %*
RATIO DES FRAIS D'OPÉRATIONS (RFO) Il s'agit des frais de transactions du fonds.	S.O.
FRAIS DU FONDS	0,32 %

* Depuis le 1^{er} janvier 2018, aucuns frais de gestion ne sont imputés au fonds, ce qui réduit le RFG et les frais du fonds. Ces frais vous sont imputés directement. Se reporter à la rubrique « *Autres frais* » ci-après. Pour payer ces frais, le gestionnaire du fonds rachète un nombre suffisant de parts de chaque investisseur pour pouvoir acquitter le montant des frais qui lui sont dus.

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMISSION DE SUIVI

Il n'y a aucune commission de suivi pour ce fonds.

3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 60 jours de leur achat. Ces frais sont remis au fonds.
*Frais de gestion	Depuis le 1er janvier 2018, vous payez directement les frais de gestion au gestionnaire du fonds et ces frais ne font pas partie du RFG. Le gestionnaire du fonds établit les frais de gestion en se fondant sur le montant des actifs qu'il gère pour vous. Ces frais représentent au plus 0,65 % et sont payés chaque mois. Une réduction des frais de gestion peut être appliquée à la discrétion du gestionnaire du fonds.

Actifs gérés	Moins de 1 million de dollars	Entre 1 million de dollars et 5 millions de dollars	Plus de 5 millions de dollars
Frais de gestion	0,65 %	0,50 %	0,40 %

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion privée de placement Pembroke Itée ou votre représentant. Ces documents et l'Aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Toronto :

150 King Street West
Suite 1210
Toronto (Ontario) M5H 1J9
Tél : 416-366-2550
Sans Frais : 1-800-668-7383

Montréal :

1002, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1700
Montréal (Québec) H3A 3S4
Tél : 514-848-0716
Sans frais : 1-800-667-0716

inquiries@pml.ca www.pml.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.